



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 février, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Christophe SERENO, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

**ABSENT(E) Excusé(e)** : Alexis COLLIOT donne pouvoir à Romuald ROY.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Christian FAUGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JANVIER 2025.

Le compte rendu de la séance du 7 janvier 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 janvier 2025.

### 2 – DÉLIBÉRATION : CONSEIL MUNICIPAL JEUNES – JOURNÉE À PARIS DU 10 AVRIL 2025 : ACHAT DES BILLETS DE TRAIN.

#### DCM20250201

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) a été invité à visiter le palais de l'Élysée et le Sénat le jeudi 10 avril 2025.

L'achat de billets de train aller-retour sont donc nécessaires pour cette journée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :**

- **Valide** l'achat de 18 billets de train auprès de SNCF voyage en groupes.
- **Précise** que cette dépense concerne : 14 jeunes du CMJ et 4 adultes accompagnants (le Maire, un conseiller municipal et deux bénévoles qui s'occupent du CMJ)
- Cette dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget primitif 2024 - compte 624 (billets de train)

**Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

### 3 - DÉLIBÉRATION : PRIX DU FORFAIT DE VENTE DE BOIS AUX HABITANTS DE NANCES.

#### DCM20250202

Monsieur le Maire laisse la parole à Christian FAUGES.

Suite à l'abattage des arbres vers la plage de La Crique, le cimetière et la Tournalière, il a été proposé aux habitants de s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 08/02 pour pouvoir récupérer un lot.

Il convient de fixer le prix de vente du lot.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **Décide** de fixer le lot à 20,00 € par habitant.
- **Charge** M. Christian FAUGES de préparer et d'attribuer les lots à la vente.

**Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

#### 4 - DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'EMPLOI SAISONNIERS JUILLET/AOÛT 2025.

DCM20250203

Monsieur le Maire propose, que pendant la période estivale, source de travail supplémentaire, des jeunes de 16 ans révolus à 18 ans du village apportent leur contribution par l'exécution de travaux d'accompagnement (entretien, embellissement).

##### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer pour l'année 2025, des emplois pendant les mois de juillet et d'août pour l'exécution des travaux d'accompagnement (entretien, embellissement).
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés dans l'emploi est inscrit au budget de l'année 2025.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 20 heures à raison de 4 heures par jour.
- **PRÉCISE** également que le recrutement se fera dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux.
- **DONNE** à cette mission un caractère tout à fait exceptionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces jeunes et à signer les contrats correspondants.

**Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

#### 5 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

##### Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 7 janvier 2025.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

**PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 4 février 2025				
N° et Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
<b>DEC20250102</b> Chasubles PCS	08/01/2025	Eurl Logotier	146,40 €	Devis validé
<b>DEC20250102</b> Substrat paillis fleurissement 2025	11/01/2025	Helliogreen	1 004,33 €	Devis validé
<b>DEC20250103</b> Cérémonie vœux 2025	14/01/2025	Baguettes ou Fourchettes	300,00 €	Devis validé
<b>DEC20250104</b> Attribution concession	15/01/2025	Concession Bellemin Canas Prejoux Bellemin (4m2 - 50 années)	<b>RECETTE de</b> 300,00 €	Arrêté ARR20250103

<b>DEC20250105</b>	25/01/2025	Calameo	172,80 €	Devis validé
Abonnement Stockage				

## **6 - RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :**

### **Conseil Municipal Jeunes :**

Une réunion a eu lieu pour faire le point sur la possibilité de transférer la subvention du budget citoyen bike park sur un projet de rénovation de l'espace jeux au chef-lieu.

### **Commission voirie :**

- Le maire attend le retour d'Enedis pour l'autorisation de poser le radar pédagogique sur leur poteau. M. Romuald ROY pense que le poteau sera trop gros pour le système de fixation. L'emplacement de ce radar est donc à revoir.

- Les travaux de réfection de la conduite d'eau pluviale sur la RD41 au niveau lavoir du chef-lieu sont reportés en raison d'un trop gros débit du ruisseau.

### **Commission communication :**

Des corrections ont été faites et le bulletin municipal est maintenant fini. Un devis d'impression a été demandé à l'imprimerie Pomme C à Pont de Beauvoisin.

### **Commission au social CCLA :**

Un point a été fait entre les différents acteurs concernant la recherche d'un terrain ou d'un local pour les médecins et infirmières de Saint Alban de Montbel. Mme Balzer rappelle qu'actuellement 2 infirmières, 4 médecins exercent et que suite à la spécialisation d'un des médecins en gynécologie, un cinquième doit être recruté. Les locaux ne sont donc plus adaptés et beaucoup trop étroits, un manque de confidentialité est également à noter.

## **7 – DIVERS :**

### **1 / Questions diverses.**

Néant.

### **2 / Infos :**

#### **A/ Urbanisme**

DP0731842505001 : M. Bernigaud Patrick – route de la Côte – Ajout fenêtres de toit.

**B/ Vœux du maire :** les retours ont été positifs. Le positionnement des tables pour plus d'espace est à revoir.

**C/ Christian FAUGES et Jean-Paul PERRIAT** représenteront la commune au compte-rendu d'activités et remise de médailles du Centre de Secours de Novalaise le 21 février 2025.

**D/ Armelle BALZER** fait part de l'incarcération du président du Ski club du Guiers pour agressions sexuelles et viols sur mineures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Alexandre FAUGE,  
Maire.

Christian FAUGES  
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88  
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

